

## Les axes du futur plan d'action européen de lutte contre la contrefaçon 2009 - 2012

L'Union européenne a déjà mis en œuvre un plan d'action spécifique contre la contrefaçon pour la période 2005-2008. Elle souhaite désormais aller plus loin pour protéger ses innovations, sa croissance économique, sa compétitivité et ses emplois, ainsi que la santé et la sécurité de ses citoyens.

C'est dans ce contexte que le Conseil des ministres de l'Union européenne a préconisé, le 25 septembre 2008, que soit élaboré « un plan européen global de lutte contre la contrefaçon et le piratage » dont il a fixé les grandes orientations. Les discussions dans les enceintes douanières sur le futur plan douanier pour les années 2009-2012 ont débuté sous Présidence française, le 2 octobre à Nice.

La Présidence française et la Commission ont proposé que le futur plan d'action douanier européen réponde à quatre défis parmi les plus inquiétants posés par l'évolution et l'ampleur de la contrefaçon que sont :

### 1. La lutte contre les contrefaçons dangereuses pour la santé et la sécurité des consommateurs

L'essentiel des contrefaçons concerne désormais des produits de grande consommation, qui menacent souvent la santé (médicaments, produits alimentaires, cigarettes, ...) et la sécurité du consommateur (jouets, appareils électriques, pièces détachées de véhicules ...). Le plan d'action 2009-2012 devrait permettre de soutenir le développement d'actions de sensibilisation et de communication auprès des consommateurs. Il devrait également comporter un volet dédié à la lutte contre la **cybercontrefaçon** et examiner les obstacles juridiques à la prise en compte de l'évolution du phénomène.

### 2. La lutte contre l'implication croissante du crime organisé dans la contrefaçon

Pour lutter contre ce processus criminel, attesté par le volume croissant des saisies et l'implication de groupes mafieux, la coopération des différents acteurs doit être renforcée. Le plan d'action 2009-2012 devrait permettre d'assurer la participation des administrations douanières à un **observatoire européen de lutte contre la contrefaçon**. Les Etats membres pourront également créer des réseaux nationaux associant des autorités publiques et des industriels impliqués dans la lutte contre la contrefaçon afin de mieux évaluer le phénomène et diffuser les bonnes pratiques.

Le plan visera également à promouvoir un **partenariat** public-privé afin de favoriser les échanges d'informations. D'un point de vue opérationnel, **l'échange d'informations** entre les administrations douanières de l'Union doit être renforcé, notamment par une utilisation optimisée des systèmes électroniques d'échange d'informations. La mise en place ou la finalisation de **méthodes communes de contrôles et d'opérations douanières conjointes** est également préconisée.

### 3. La lutte contre la mondialisation du phénomène

La croissance exponentielle de la contrefaçon est un effet pervers du développement des échanges. La lutte contre les trafics impose une mobilisation mondiale par le biais d'accords bilatéraux et multilatéraux et une coopération internationale renforcée.

Le plan d'action 2009-2012 devrait permettre de renforcer la coordination communautaire des initiatives et l'élaboration des textes en cours au niveau international (OMC, OMD, OIPC, etc). Le plan visera également la mise en oeuvre du **traité multilatéral ACTA**, traité commercial anti-contrefaçons en cours de négociation. Il soutiendra, le moment venu, la création d'une « **task force** » contre la contrefaçon, dont le but sera d'assurer le suivi et le respect des obligations du traité. Les administrations douanières devraient être partie prenante à cette « **task force** ».

Le plan doit également favoriser le renforcement des **contacts avec les pays « clés »** en matière de lutte contre la contrefaçon et avec les pays « sensibles » producteurs ou distributeurs de contrefaçons, notamment avec la Chine. Les échanges d'informations entre les experts présents dans les ambassades ou les représentations (attachés douaniers par exemple) seront également renforcés.

### 4. La lutte contre la contrefaçon via Internet

Internet, vecteur croissant de commerce légitime, offre des opportunités nouvelles aux contrefacteurs qui compliquent la tâche des services répressifs : trafics parcellisés, difficulté d'appréhender les trafiquants à la source, volatilité des sites notamment.

Le plan d'action 2009-2012 devrait permettre d'évaluer le phénomène en mettant en présence les services répressifs et les acteurs économiques concernés (titulaires de droits, plate-formes de vente en ligne et de paiement en ligne, fret express et postal). Le plan doit aussi promouvoir la conclusion d'**accords de coopération entre les professionnels de la vente en ligne et les pouvoirs publics** des Etats membres pour lutter contre la contrefaçon sur Internet.